



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-016-2023-04

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2023-03-31-00025 - Décision n° 2023-047 du 31 mars 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d Île-de-France?? (4 pages)

Page 3

IDF-2023-03-28-00003 - Décision n°2023-044 du 28 mars 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d Oise (3 pages)

Page 8

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-03-31-00025

Décision n° 2023-047 du 31 mars 2023 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n° 2023-047 du 31 mars 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Celine D'ANDREA, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA inspectrice du travail
- Unité de contrôle n°4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

### **Unité de contrôle n° 1**

**Section 1-1 :** Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

**Section 1-2 :** Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

**Section 1-3 :** Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

**Section 1-4 :** Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

**Section 1-5 :** Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail

**Section 1-6 :** Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail

**Section 1-7 :** Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

**Section 1-8 :** Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

### **Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail, à l'exception de la Société du Grand Paris 2, Mail de la Petite Espagne, 93200 SAINT-DENIS (SIRET 525046 017 00048) pour laquelle la compétence est attribuée à Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail

**Section 2-2 :** Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

**Section 2-3 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

**Section 2-4 :** Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

**Section 2-5 :** Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

**Section 2-6 :** Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

**Section 2-7 :** Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

**Section 2-8 :** Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

**Section 2-9 :** Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

**Section 2-10 :** Monsieur Robert GUINOT, inspecteur du travail

**Section 2-11 :** Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

**Section 2-12 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Céline D'ANDREA, directrice adjointe du travail

### **Unité de contrôle n° 3**

**Section 3-1 :** Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

**Section 3-2 :** Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

**Section 3-3 :** Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail

**Section 3-4 :** Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

**Section 3-5 :** Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-8** : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

**Section 3-9** : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

**Section 3-11** : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, inspectrice du travail

**Section 4-3** : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

**Section 4-4** : Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

**Section 4-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

**Section 4-6** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

**Section 4-7** : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

**Section 4-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-2** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail ;

**Section 5-3** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-5** : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-7** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

**Section 5-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

**Section 5-9** : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

### **Article 4**

La décision n° 2023-036 du 28 février 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

### **Article 5**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 31 mars 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-03-28-00003

Décision n°2023-044 du 28 mars 2023 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de la  
direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Val d Oise





**Décision n°2023-044 du 28 mars 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

**Article 2 :**

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- section 1.4 : Madame BISSON Maïlyse, inspectrice du travail,
- section 1.5 :

Madame BENOÎT Betty inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du

travail et des solidarités du Val d'Oise

Madame FAGOT Isabelle est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
  - section 1.7 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim
  - section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
  - section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
  - section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail
2. Unité de contrôle n° 2
- section 2.1 : Madame Isabelle DEMANDE, contrôleur du travail ;  
Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de la suppléance pour ce qui relève des pouvoirs propres de l'inspecteur du travail ;
  - section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
  - section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
  - section 2.4 :  
Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim
  - section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
  - section 2.6 : Monsieur RAPATEL Alex, inspecteur du travail
  - section 2.7 : Madame PASDELOUP Nabila, contrôleure du travail  
Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim
  - section 2.8 : Madame FAUVEL Camille, inspectrice du travail
  - section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
  - section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
  - section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
  - section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail
3. Unité de contrôle n° 3
- section 3.1 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail
  - section 3.2 : Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail
  - section 3.3 : Monsieur BANNET Oscar, inspecteur du travail
  - section 3.4 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail  
Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail  
Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail est chargée de l'intérim relatif aux opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
  - section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail  
Monsieur Didier MARSY, inspecteur du travail est chargé du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
  - section 3.6 : Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail
  - section 3.7 :  
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail  
Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle est chargée de l'intérim relatif aux opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
  - section 3.8 :  
Madame LEROY-CHINSKY, inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise  
Madame MELICINE SORHAINDO Sabrina est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de

contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle affecté dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 4 :**

La décision n° 2023-20 du 31 janvier 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise est abrogée. La présente décision est applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Article 5 :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 28 mars 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de  
la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT